



Yohan NEDELEC

Président

CNFPT

80, rue de Reuilly

75 012 PARIS

Paris, le 28 février 2025

Monsieur le Président,

Nous avons eu écho par la presse spécialisée du combat engagé par la Coordination des Employeurs Territoriaux – dont fait partie le président du CNFPT – contre la baisse de l'indemnisation des arrêts maladie des fonctionnaires prévue par la loi de finances 2025.

Vous savez que l'ensemble des fédérations de fonctionnaires ont vivement dénoncé cette attaque brutale contre les droits des fonctionnaires, qui constitue une mise en cause des principes fondamentaux de la sécurité sociale.

Au nom de la Coordination des Employeurs, son porte-parole, Philippe LAURENT, a souligné qu'elle constituait une « double peine » notamment pour les agents de catégorie C qui seront les plus touchés ; d'autant qu'elle sera non compensée par la prévoyance, contrairement au secteur privé.

La Coordination des Employeurs Territoriaux appelle, en vertu du principe de libre administration, les collectivités locales à délibérer pour maintenir l'indemnisation à 100% des agents en arrêt maladie.

Dans l'esprit de défense des acquis sociaux et de la sécurité sociale, et dans le cadre de l'action collective engagée par la Coordination des Employeurs Territoriaux, nous vous demandons de bien vouloir faire adopter par le Conseil d'administration de notre établissement une délibération visant à garantir le maintien de la rémunération à 100% des agents de l'établissement en cas d'arrêt maladie.

Nous vous remercions d'avance de la suite positive que vous pourrez apporter à cette demande et vous prions d'agréer l'expression de notre considération distinguée.

Elise O'CONNOR, secrétaire générale, syndicat CFDT du CNFPT

Jean-Michel DELAYE, secrétaire général, syndicat CGT du CNFPT

Emmanuel LIEHRMANN, secrétaire général, syndicat FO du CNFPT

Ghislaine CEAX, secrétaire générale, syndicat UNSA du CNFPT